

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 146

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Mandat spécial. Rendez-vous avec Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique le 13 septembre 2016 à Paris.

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations
113-05**

PRESENTATION

CONTEXTE

Le département des Bouches-du-Rhône est invité par l'assemblée des départements de France (ADF) à assister à un rendez-vous avec Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique le 13 septembre 2016 à Paris.

EXPOSE DU RAPPORT

Le déploiement du très haut débit et de réduction des zones blanches, principalement dans les territoires ruraux, représentent pour les départements des investissements lourds et des engagements financiers importants.

Ce défi exigeant un effort commun et conjoint tant avec l'Etat qu'avec les autres collectivités territoriales, Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique a souhaité rencontrer dans le cadre d'un bureau extraordinaire élargi l'ensemble des présidents de conseils départementaux.

Cette réunion permettra de faire le point, d'une part, sur le suivi du plan France Très Haut Débit (FTHD) et d'autre part, sur les différentes contributions afin d'aider les départements dans ces investissements.

Aussi compte tenu des enjeux démographiques, énergétiques et environnementaux que représente le développement des technologies numériques en matière d'aménagement du territoire et des actions menées par notre département dans les domaines sociaux, économiques, éducatifs, j'ai désigné Mme Marie-Pierre CALLET pour participer à cet entretien.

PROPOSITION

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Marie-Pierre CALLET qui se rendra le 13 septembre 2016 à Paris pour participer à cette entrevue.

INCIDENCE FINANCIERE

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL